

Les ateliers du SAGE Scarpe amont



## Présentation des scénarios alternatifs

CLE élargie, le 2 octobre 2019

### Présents :

- Yves-Marie Blocquet, mairie de Courchelettes
- Eric Roussel, CC Osartis Marquion
- Pierre Delcour, mairie d'Acq
- Alain Philippe, mairie de Gouves
- Michel Parent, entente halieutique du val de Scarpe
- Bernard Duhanez, FDAAPPMA
- Thierry Beugnet, mairie de Saint-Laurent-Blangy
- Lucien Gues, Groupe ornithologique et naturaliste
- Bruno Tailliez, Groupe ornithologique et naturaliste
- Jean-Marie Glacet, Chambre d'agriculture du Nord et du Pas-de-Calais
- Claire Fonteneau, CPIE villes de l'Artois
- Claudine Joalland, Conservatoire d'espaces du Nord et du Pas-de-Calais
- Arnold Normand, mairie de Roeux
- Mickael Audegond, mairie de Wailly
- Georges Senecaut, Nord Nature Arras
- Jean-Michel Damiens, Eau... Secours
- Danièle Lefait, Eau... Secours
- Emilie Fourmy, collectif arrageois pour le climat
- Christine Bertein, Eau... Secours
- Elisabeth Hoyez agricultrice à wailly
- Julien Jédelé, DDTM du Pas-de-Calais
- Patricia Lefevre, Agence de l'eau Artois Picardie

- Marie Bernard, mairie de La Cauchie
- Joël Patte, mairie de Basseux
- Gabriel Bertein, Rivière Nature Patrimoine
- Gérard Honoré, GEDA de l'Artois
- Damien Bricout, CC des Campagnes de l'Artois
- Jean-Paul Montaigne, Noréade
- Pierre Houbron, Fédération des chasseurs du Pas-de-Calais
- Jacques Patris, CU d'Arras
- Michel Seroux, CC des Campagnes de l'Artois
- Hervé Regniez, Agence française de la biodiversité
- Ludivine Pickaert, Noréade
- Thierry Spas, CU d'Arras
- Alexandra Lourde-Rocheblave
- Hubert Brisset, Chambre d'agriculture du Nord et du Pas-de-Calais
- François Beirnaert, CU d'Arras
- Gilles Delannoy, agriculteur
- Christophe de Guillebon de Resne, syndicat la propriété privée rurale forestière
- Christophe Mano, CU d'Arras
- Justine Richard, bureau d'étude Geo-Hyd, en charge de l'écriture des documents du SAGE
- Olivier Chopin, bureau d'étude Auddicé environnement, en charge de l'évaluation environnementale
- Laurent Joseph, cabinet Aasivik, en charge de la concertation
- Grimonie Bernardeau, animatrice du SAGE



## Ordre du jour

1. Participation des acteurs au gradient d'accord
2. Présentation des éléments de scénarios alternatifs
3. Présentation de l'analyse économique des scénarios

**Les diaporamas présentés en séance sont joints au présent compte rendu.**

## Objectifs de la réunion

- ✓ Présenter les scénarios élaborés à partir des échanges et travaux en commissions,
- ✓ S'assurer que les orientations qui apparaissaient comme étant consensuelles le sont bien,
- ✓ Vérifier que des mesures potentielles ne sont pas manquantes,
- ✓ Discuter des scénarios qui sont contrastés et de l'ambition.

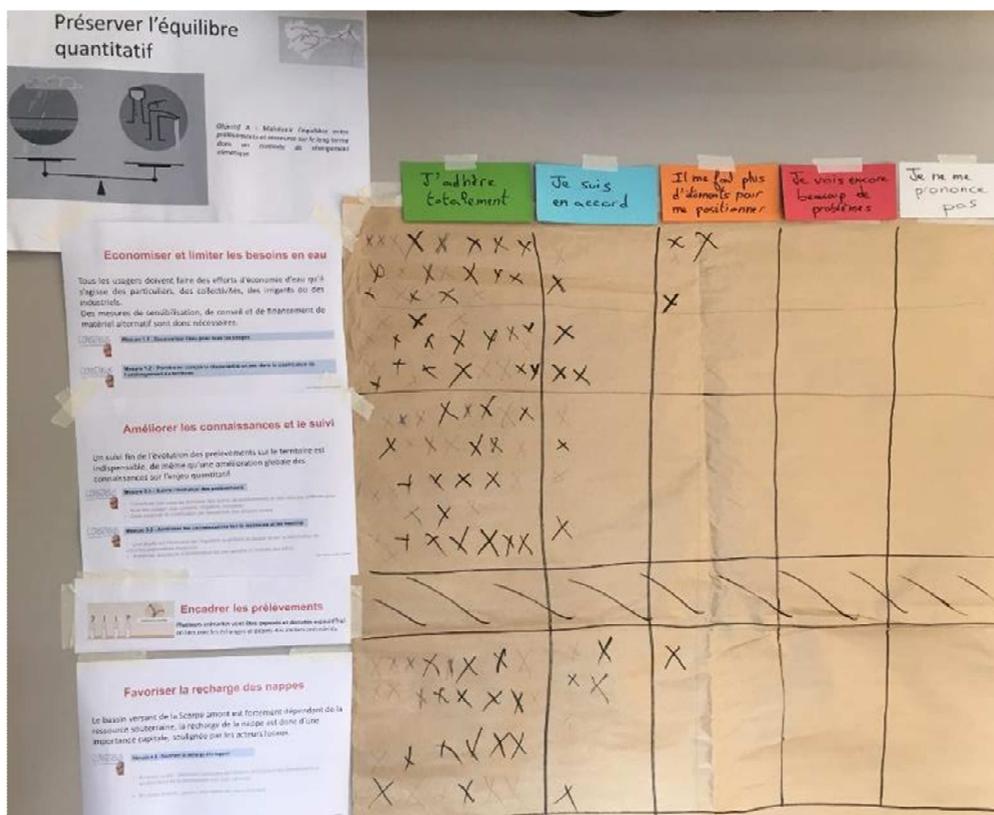
## Synthèse des échanges

### 1. Participation des acteurs au gradient d'accord

A l'issue des ateliers du mois de juin, le bureau d'étude a identifié une série de mesures comme semblant consensuelles. L'objectif de cette première étape de la réunion était de vérifier et valider ces points de consensus. Les participants ont été invités en début de réunion à renseigner leur degré d'adhésion pour chaque orientation. Les résultats sont présentés sur les photos ci-dessous.

Les orientations sur lesquelles persistent des incompréhensions et blocages ont été discutées en plénière et le document ajusté en conséquence.

### Enjeu n°1 : Préserver l'équilibre quantitatif







## Enjeu n°5 : Le devenir de la Scarpe canalisée

**Le devenir de la Scarpe canalisée**

Organiser la gestion du canal  
Un canal ensauvage à préserver  
Escader les usages récréatifs de la Scarpe  
Travailler sur la continuité écologique de la Scarpe canalisée

	T'adhère totalement	Je suis en accord	Il me faut + d'éléments	Je vois beaucoup de problèmes	Je ne me prononce pas
	X	X X X	X X X X X		
	X X X	X X X X	X X X X X		
	X X X X	X X X X X	X X X X X		
	X X X X	X X X X X	X X X X X		

## Enjeu n°6 : Préserver et restaurer les milieux humides

**Préserver et restaurer les milieux humides**

Hiérarchiser les zones humides  
Stratégie de sauvegarde et restauration des milieux humides  
Activer le levier réglementaire du SAGE

	T'adhère totalement	Je suis en accord	Il me faut + d'éléments	Je vois beaucoup de problèmes	Je ne me prononce pas
	X X X X	X X X X	X X		
	X X X X	X X X X	X X		
	X X X X	X X X X	X X		
	X X X X	X X X X	X X		

## 2. Présentation et discussion des éléments de scénarios alternatifs

Il est rappelé que les différents scénarios sont déclinés par enjeux en orientations et en mesures. Certaines orientations sont consensuelles et d'autres ne le sont pas. **Il ne s'agit pas à ce stade pour les membres de la CLE et des commissions de choisir entre les différents scénarios lorsqu'ils sont contrastés, mais de débattre sur les différents éléments.**

Les 6 enjeux opérationnels examinés sont les suivants :

- **Préservation de l'équilibre quantitatif**
- **Limitation des risques et des phénomènes de ruissellement**
- **Restauration de la qualité des eaux**
- **Préservation et restauration des milieux aquatiques**
- **Devenir de la Scarpe canalisée**
- **Préservation et restauration des zones humides**

Les orientations et mesures débattues sont détaillées dans la présentation en annexe et dans le rapport complet de scénarios alternatifs.

### 2.1. Enjeu de préservation de l'équilibre quantitatif

#### Orientation 1 = Economiser et limiter les besoins en eau

- **Mesure 1.2 « Prendre en compte la disponibilité en eau dans la planification de l'aménagement du territoire »**

Plusieurs échanges sur la **portée du SAGE vis-à-vis des documents d'urbanisme** : il est rappelé que le SAGE sera prescriptif vis-à-vis des SCoT. Les SCoT approuvés devront être mis en compatibilité avec le SAGE dans un délai de 3 ans.

Du fait de ce rapport de compatibilité, un document de planification qui serait contraire aux objectifs du SAGE passé serait attaqué.

Ainsi, les « capacités d'accueil » des territoires devront être déterminées en fonction de la disponibilité des ressources en eau et cet élément devra être introduit dans le SCoT, avec lequel les PLU(i) doivent être compatibles.

#### Orientation 2 = Améliorer les connaissances et le suivi

*Pas de remarque*

#### Orientation 3 = Encadrer les prélèvements

- **Mesure 3.1 Définition des volumes prélevables**

Le bureau d'étude rappelle que **les volumes prélevables concernent tous les usages** et qu'il ne s'agit pas de baisser les prélèvements actuels mais de les encadrer afin d'éviter de trop fortes hausses et d'anticiper de potentiels déséquilibres.



Un vote de pré-positionnement des acteurs a montré qu'une large majorité des présents souhaitent, sur le principe, que des volumes prélevables soient déterminés dans le SAGE.



A noter qu'une étude quantitative vient d'être lancée sur le bassin Artois Picardie. Le diagnostic est attendu pour le printemps 2020.

- **Mesure 3.2 Encadrer le développement de l'irrigation**

Un focus spécifique est réalisé sur le sujet du développement de l'irrigation. Le bureau d'étude précise que **ce focus ne vise pas à stigmatiser un usage plus qu'un autre** (chaque usage sera encadré par les volumes prélevables) mais plutôt à examiner plus en détail un usage en pleine mutation dans un objectif d'anticipation. Il rappelle également que si la ressource est globalement à l'équilibre actuellement, ce ne sera plus le cas si les prélèvements augmentent fortement alors que la ressource est vulnérable (baisse de la recharge de la nappe, augmentation des sécheresses).

**Il s'agit donc de réfléchir à moyen- long termes et de ne pas oublier que sur un bassin donné, l'eau est une ressource finie.**

Cette mesure déclinée en 3 scénarios contrastés fait l'objet de nombreux débats et interventions :

M. Brisset rappelle que sur le bassin versant l'alimentation en eau potable constitue la majorité des prélèvements et que les volumes d'irrigation sont mineurs (3% en moyenne sur l'année, environ 15% sur l'été). De plus, l'irrigation ne répond pas à des objectifs productivistes (augmentation des rendements) mais elle est mise en place par nécessité, et notamment en réponse aux clauses des cahiers des charges des agro-industries.

M. Glacet s'inquiète de la cohérence entre SAGE voisins et alerte sur les contraintes que cela pourrait faire peser sur les agriculteurs situés sur 2 territoires aux réglementations différentes.

Mme Lefevre relève que les 3 scénarios proposés peuvent être compilés et permettraient de répondre à différents types de situation, au cas par cas. Le bureau d'étude précise que les scénarios sont volontairement contrastés pour favoriser le débat, mais que la stratégie peut effectivement être de recouper les différents éléments.

M. Audegond souligne que le scénario de sanctuarisation de la ressource en eau est le plus proche de l'esprit du code de l'environnement (préservation de la ressource en eau et garantir l'équilibre besoins - ressources). Il s'agit de ne pas de jouer aux « apprentis sorciers » en développant les prélèvements sans garde-fou alors que la recharge de la nappe pourrait baisser dans un futur proche.

Une mise en garde sur le développement des surfaces en pomme de terre (souvent irriguées) est également émise. La responsabilité des agro-industriels est discutée, en réaffirmant la nécessité de pouvoir dialoguer avec eux, alors que les agriculteurs ont parfois peu de marge de manœuvre sur certaines pratiques du fait des cahiers des charges.

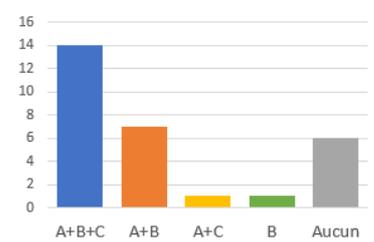
M. Glacet rappelle que les prélèvements globaux sur la nappe de la Craie sont à la baisse (du fait de la baisse des prélèvements industriels – *mais attention les prélèvements industriels consomment peu de l'eau qu'ils prélèvent, 7% selon la valeur de référence*) ; ce qui laisserait de la marge pour les prélèvements futurs. Il y a également une crainte de voir les réglementations se démultiplier, alors qu'il existe d'ores et déjà des modalités de gestion de crise. **Il est néanmoins rappelé que la gestion de crise doit répondre à des situations exceptionnelles et ne permet pas d'assurer une gestion durable de la ressource, d'où la nécessité de déterminer des volumes prélevables.**

M. Jédelé souligne que les arrêtés sécheresse répondent à une logique de gestion de crise, différente et complémentaire de la logique préventive des volumes prélevables proposée ici.

Le bureau d'étude en charge de l'évaluation environnementale alerte sur l'impact potentiel des retenues à remplissage hivernal : impact sur la recharge de la nappe, impact paysager, biodiversité, relargage de gaz à effet de serre...



Un vote de pré-positionnement des acteurs a montré que la majorité des présents souhaitent un mix entre les 3 scénarios proposés.



## Orientation 4 = Favoriser la recharge des nappes

Pas de remarque

### 2.2. Enjeu de limitation des risques et des phénomènes de ruissellement

## Orientation 5 = Organiser la gouvernance et l'animation de la problématique érosion

- **Mesure 5.1 : Coordonner et animer les actions de lutte contre l'érosion**

Des scénarios d'organisation pour la coordination des actions de lutte contre l'érosion, mettant en avant les EPCI et/ou la structure porteuse du SAGE sont proposés, issus des discussions en commissions thématiques.

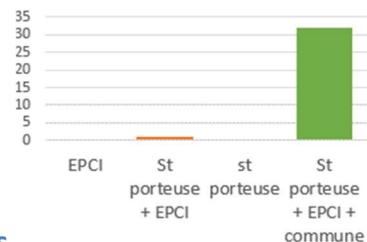
Plusieurs acteurs et élus mettent en avant l'importance de l'échelon communal, qui travaille actuellement sur le sujet en lien avec les EPCI et dont il faut conforter le rôle. Tout ne doit pas venir « d'en haut » et les communes doivent absolument être associées.

La question du financement des actions est également posée.

**Il est proposé d'ajouter un scénario d'organisation à 3 niveaux, associant structure porteuse, EPCI et communes. Ce scénario devra néanmoins être plus détaillé pour la stratégie, afin de bien cibler le rôle de chaque structure/collectivité dans la coordination et la mise en œuvre des actions.**



Un vote de pré-positionnement des acteurs a montré que la très grande majorité des présents souhaitent une articulation entre les 3 échelons structure porteuse – EPCI - commune.



## Orientation 6 = Restaurer les éléments paysagers et dispositifs linéaires

- **Mesure 6.1 : Pérenniser les éléments paysagers existants**

Cette mesure vise en particulier les documents d'urbanisme.

Il est demandé d'être vigilant à ce que la mise en place de « ceintures vertes » autour des bourgs n'impacte pas négativement l'activité agricole. Ces ceintures ont en effet souvent disparu du fait de l'extension de l'urbanisation. Aussi il ne suffit pas de « limiter » l'urbanisation sur les zones d'écoulement, mais plutôt de les interdire.

Enfin, il faut ajouter à la préservation des éléments paysagers/ dispositifs linéaires **la préservation des prairies.**

## Orientation 7 = Améliorer les pratiques agronomiques

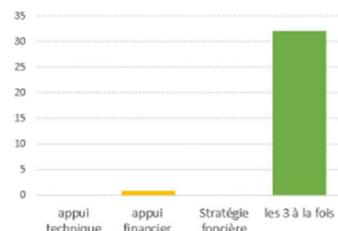
- **Mesure 7.1 Accompagner les agriculteurs pour l'adaptation des pratiques en vue de limiter l'érosion**

Selon la profession agricole il est important de ne pas alourdir les contraintes sur les exploitants pour que l'activité agricole reste rentable.

Il est néanmoins rappelé que l'amélioration des pratiques agronomiques permettra notamment de limiter les risques de coulées de boue et de reconquérir la biodiversité, services non monétarisés donc souvent oubliés, mais non négligeables.



Un vote de pré-positionnement des acteurs a montré que la majorité des présents souhaitent un mix entre les 3 scénarios proposés, soit un accompagnement technique des exploitants, un accompagnement financier et une stratégie foncière sur les secteurs le plus sensibles à l'érosion.



- **Mesure 7.2 Favoriser le maillage des assolements**

*Le scénario A fait référence aux initiatives déjà en cours sur certaines communes qui consiste à réunir les agriculteurs pour concerter leurs assolements sur les secteurs les plus à risque.*

*Le scénario B fait appel au règlement du SAGE, il s'agirait d'encadrer les assolements sur certains (petits) secteurs très à risque.*

Une partie des acteurs perçoivent le scénario A comme une contrainte supplémentaire, la mesure sera donc reformulée en mettant en avant qu'il est recommandé aux communes de mettre en place ce type d'initiative, mais qu'il n'y a rien de contraignant.

Le scénario B est perçu comme étant trop contraignant, selon certains il suffit de porter à connaissance ces éléments cartographiques au monde agricole mais pas d'encadrer les assolements. Les services de l'Etat craignent que la règle soit difficile à formuler puis par la suite difficile à contrôler.

Le scénario B n'est pas plébiscité par les acteurs.

### Orientation 8 = Mieux gérer les eaux pluviales

- **Mesure 8.2 Dé-raccorder l'existant**

Certains élus estiment que les opérations de dé-raccordement engendrent des coûts faramineux et qu'elles sont difficilement envisageables, alors qu'il est assez simple de travailler sur les projets nouveaux.

Mme Lefevre rappelle qu'il est beaucoup plus facile et nettement moins coûteux de profiter de projets de réaménagement (voirie, place, espace vert, ...) pour mener des travaux de dé-raccordement. C'est d'ailleurs ce qui est préconisé.

Le Douaisis travaille de cette manière. 30% des réseaux ont ainsi été dé-raccordés. M. Dennin souligne qu'en général les travaux ne sont pas menés par le gestionnaire du réseau mais par les bailleurs sociaux, communes, etc. Il ajoute que la gestion alternative des eaux pluviales présente de multiples intérêts : recharge de la nappe, limitation des débordements de réseaux, amélioration du fonctionnement des stations d'épuration, économies de fonctionnement, etc.

### Orientation 9 = Gérer le risque inondation dans une logique inter-bassin

*Pas de remarque*

## 2.3. Enjeu de restauration de la qualité des eaux

### Orientation 10 = Limiter les pressions liées à l'assainissement

*Pas de remarque*

### Orientation 11 = Limiter les pressions diffuses agricoles

- **Mesure 11.1 Accompagner les changements de pratiques agricoles**
- **Mesure 11.2 Accompagner et développer les filières**
- **Mesure 11.3 Etablir une stratégie foncière**

L'ensemble de ces mesures sont jugées complémentaires et essentielles.

La stratégie foncière pourrait par exemple permettre de favoriser l'installation d'exploitation de maraichage, comme c'est fait autour de Lille.

- **Mesure 11.4 Engager une opération ORQUE (reconquête qualité des eaux) sur les captages prioritaires**

Il est rappelé qu'une opération ORQUE est bien prévue pour le captage de Méaulens, mais la communauté urbaine d'Arras attend que la situation administrative du captage soit stable (attente de l'arrêté DUP).

### Orientation 12 = Amélioration des connaissances et communication

Un point d'attention est soulevé au sujet de l'exploitation des gaz de couche, avec l'existence d'un permis de prospection et d'exploitation couvrant une large partie du bassin versant de la Scarpe (avis d'enquête publique en 2013 et mention dans l'état initial du PLUi de la CUA).

Les autres participants n'ont pas connaissance d'éléments plus actualisés.

Cet enjeu sera ajouté au document dans la mesure de veille scientifique.

## 2.4. Enjeu de préservation et restauration des milieux aquatiques

### Orientation 13 = Poursuivre les actions de restauration des rivières

- **Mesure 13.2 Fixer des objectifs de rétablissement de la continuité écologique**

Les cours d'eau du bassin ne sont pas classés en Liste 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement, il n'y a donc pas d'obligation réglementaire de mise en transparence des ouvrages au titre de la continuité écologique. Il est demandé si les travaux de ce type sont quand même subventionnés.

L'Agence de l'eau précise que ce n'est pas un critère d'éligibilité aux aides, mais plutôt un élément de priorisation.

## Orientation 14 = Préserver les abords de cours d'eau

- **Mesure 14.2 Préserver les réseaux de fossé**

Les différentes fonctionnalités des fossés sont détaillées et débattues (fonction hydrologique, etc.).

Il y a selon certains acteurs une plus-value à inventorier progressivement ces réseaux de fossé afin de les préserver et de sensibiliser les propriétaires.

Cela vaut aussi pour les travaux de voirie qui parfois comblent les fossés.

Il est rappelé que les fossés ne peuvent pas être désherbés chimiquement, c'est interdit et cela peut être contrôlé par la police de l'eau.

En ce qui concerne la mise en place de zones de non-traitement plus large en abord de fossé (1 mètre par exemple, comme c'est le cas dans certains départements), la profession agricole n'est pas favorable.

## Orientation 15 = Amélioration et échanges des connaissances naturalistes

Les inventaires régionaux sont également à prendre en compte.

## 2.5. Enjeu du devenir de la Scarpe canalisée

### Orientation 17 = Un canal ensauvagé à préserver

*Pas de remarque*

### Orientation 18 = Un canal ensauvagé à préserver

*Pas de remarque*

### Orientation 19 = Travailler sur la continuité écologique de la Scarpe canalisée

- **Mesure 19.1 Améliorer la continuité écologique sur la Scarpe canalisée**

*Plusieurs scénarios étaient présentés ici, du statu quo permettant le développement de la navigation à la suppression de certaines écluses pour faciliter la continuité écologique.*

La suppression d'écluses pose question sur le maintien de l'eau dans le canal. Le bureau d'étude précise que ce type de travaux serait subordonné au maintien de la ligne d'eau, par exemple par des systèmes d'enrochements.

Plusieurs acteurs soulignent le caractère patrimonial du canal qui fait parti de l'histoire d'Arras et sa région, et jugent important de conserver le tourisme fluvial. Des navettes fluviales de nouvelle génération (électriques, sans remous) peuvent être des solutions adaptées à ce canal ensauvagé car elles sont moins impactantes pour les milieux.

Est également mis en avant le potentiel développement de la navigation commerciale, dans un objectif de transition écologique (les émissions sont moindres que le transport terrestre).



Un vote de pré-positionnement des acteurs a montré que le scénario intermédiaire est très largement plébiscité par les acteurs : il s'agit de rétablir la continuité écologique par le biais d'aménagements (passes à poissons, ...) couplés aux projets de microcentrales électriques sur les écluses.

## 2.6. Enjeu de préservation et restauration des zones humides

### Orientation 20 = Identifier et connaître les zones humides

*Pas de remarque*

### Orientation 21 = Mettre en place une stratégie de sauvegarde et restauration des milieux humides

Il est également pertinent de recréer des zones humides là où les dégradations ont entraîné leur disparition.

### Orientation 22 = Activer le levier réglementaire du SAGE

Débat sur la doctrine « Eviter Réduire Compenser » qui ne serait pas toujours correctement appliquée. Les services de l'Etat assurent que tout projet pour être autorisé doit répondre strictement à cette séquence.

En ce qui concerne les documents d'urbanisme, il est possible de recommander une vérification de l'absence ou de la présence de zones humides sur toutes les zones ouvertes à l'urbanisation.

## Présentation de l'analyse économique

Faute de temps, l'analyse économique des scénarios n'est pas présentée mais elle le sera lors de la prochaine CLE.



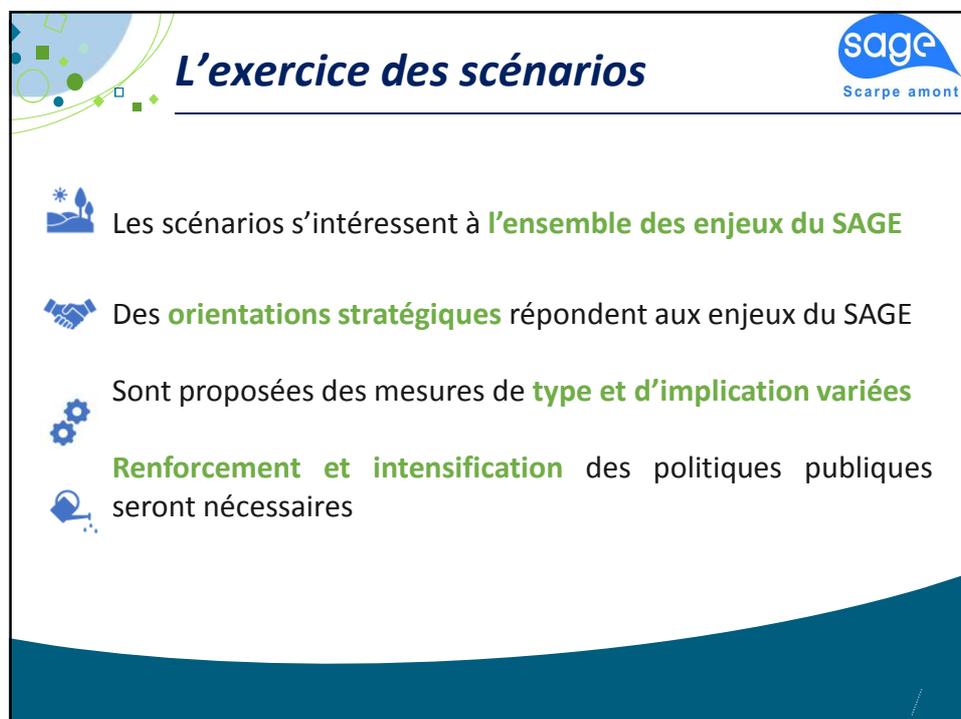
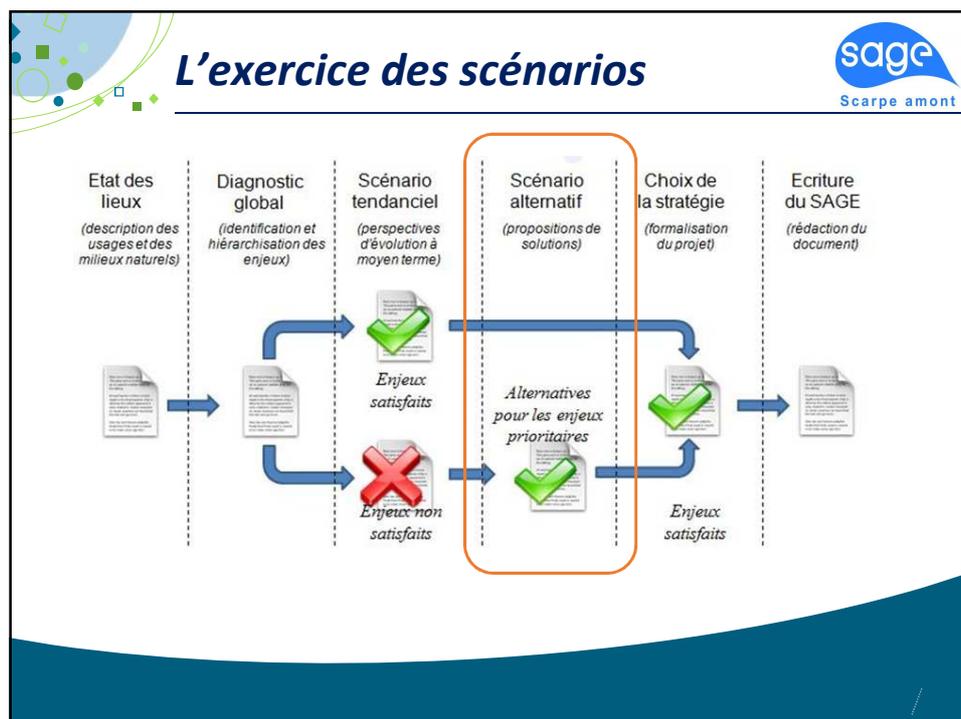
**Schéma d'Aménagement et de Gestion  
des Eaux de la Scarpe amont**



Présentation des scénarios alternatifs  
CLE du 2 octobre 2019



***1. L'exercice des scénarios alternatifs***



**sage**  
Scarpe amont

## L'exercice des scénarios

Les objectifs du SAGE seraient-ils satisfaits en l'absence de SAGE à échéance 10 ans ?

		Objectif	Difficilement satisfait	Incertain	Facilement satisfait
					
Qualité	E. Atteindre le bon état physico-chimique des eaux superficielles et reconquérir et sécuriser la qualité des eaux souterraines		++	+++	++
	F. Améliorer les connaissances sur la contamination par les micropolluants (HAP, zinc, formaldéhyde, polluants émergents)		++++	+++	++
Milieux	G. Restaurer la continuité écologique et les fonctionnalités des cours d'eau naturels		++++	+++	
	H. Accroître les fonctionnalités écologiques de la Scarpe canalisée et les connexions avec les étangs		++++	+++	
	I. Identifier, préserver et restaurer les zones humides et leur biodiversité		+++	+++	
	J. Concilier les différents usages liés aux milieux aquatiques		+++	+++	
Risque et quantité	A. Promouvoir les économies d'eau dans un contexte de chgt climatique, notamment en améliorant le rendement des réseaux			+++	++
	B. Prévenir les inondations fluviales en développant une solidarité amont – aval			+++	
	C. Limiter les phénomènes d'érosion et de ruissellement urbain et non urbain sur l'ensemble du bassin			+++	
	D. Améliorer la gestion des eaux pluviales, notamment en dé-raccordant l'existant			+++	

**sage**  
Scarpe amont

## L'exercice des scénarios

- Objectifs opérationnels ont été regroupés en **6 grands enjeux** :
  - ❖ Préservation de l'équilibre quantitatif
  - ❖ Limitation des risques et des phénomènes de ruissellement
  - ❖ Restauration de la qualité des eaux
  - ❖ Préservation et restauration des milieux aquatiques
  - ❖ Devenir de la Scarpe canalisée
  - ❖ Préservation et restauration des milieux humides
- Des **orientations stratégiques** sont déclinées par enjeux, issues du travail en commissions
 

→ Ce sont les stratégies qui permettront d'atteindre l'objectif, et donc plus globalement l'atteinte du bon état DCE.

Soit un unique scénario consensuel est proposé, soit plusieurs scénarios sont proposés.
- Chiffrage** des coûts de l'ensemble des scénarios et analyse couts/ bénéfiques



## L'exercice des scénarios

 *Objectifs de cette CLE élargie :*

- ✓ **Présenter les scénarios** élaborés à partir des échanges et travaux en commissions
- ✓ S'assurer que les orientations qui apparaissent comme étant **consensuelles** le sont bien
- ✓ Vérifier que **des mesures potentielles ne sont pas manquantes**
- ✓ Discuter des **scénarios qui sont contrastés et de l'ambition**

*A la prochaine CLE, il faudra se mettre d'accord sur les scénarios pour aboutir à une stratégie*



## 2. L'ambition environnementale

**L'ambition environnementales** 

= Eléments quantifiables -> ce que l'on veut atteindre en termes d'état

-  Les objectifs de **bon état DCE**
-  Des objectifs de **qualité AEP** (eaux brutes et distribuées)
-  Un objectif **d'équilibre quantitatif de la nappe**
-  Un objectif de **non destruction des zones humides**
-  Un objectif de **restauration complète de la continuité écologique**

**L'ambition environnementales** 

 Les objectifs de **bon état DCE**

Code Masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Type de masse d'eau	Etat ou potentiel écologique (paramètre dégradant)	Etat chimique	Objectifs d'état écologique et chimique
FRAR43	Scarpe rivière	Masse d'eau cours d'eau	Etat écologique moyen (indices biologiques, nitrites et ammonium)	Etat chimique mauvais (HAP – hydrocarbures aromatiques polycycliques)	Bon état écologique et chimique 2027
FRAR48	Scarpe canalisée amont	Masse d'eau fortement modifiée	Potentiel écologique mauvais (nitrites et ammonium)	Etat chimique mauvais (HAP)	Bon potentiel écologique et chimique 2027
FRAR11	Canal du Nord	Masse d'eau artificialisée	Potentiel écologique moyen (Indices biologiques)	Etat chimique mauvais (HAP)	Bon potentiel écologique 2021, chimique 2027

Code Masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Etat chimique	Etat quantitatif	Objectifs de bon état
FRAG006	Craie des Vallées de la Scarpe et de la Sensée	Mauvais état (nitrates)	Bon état	Bon état 2027

**L'ambition environnementales** 

 Les objectifs de **qualité des eaux destinées à l'AEP**

	Eaux brutes	Eaux distribuées
Pesticides	2 µg/L pour chaque pesticide	0,1 µg/L pour chaque pesticide (à l'exception de l'aldrine, la dieldrine, l'heptachlore et de l'heptachloroépoxyde : 0,03 µg/L)
	5 µg/L pour le total des substances mesurées	0,5 µg/L pour le total des substances mesurées
Nitrates	50 mg/l en eaux superficielles 100 mg/l en eau souterraines	50 mg/l

- **Nitrates** : objectif de concentration de 40mg maximum en moyenne annuelle, pas de pic supérieur à 50mg ;
- **Pesticides** : objectif de concentration inférieur à 0,1g/l pour chaque pesticides, 0,5 pour le total



### 3. Les scénarios par enjeux



**sage**  
Scarpe amont

## Rappel des objectifs - enjeux

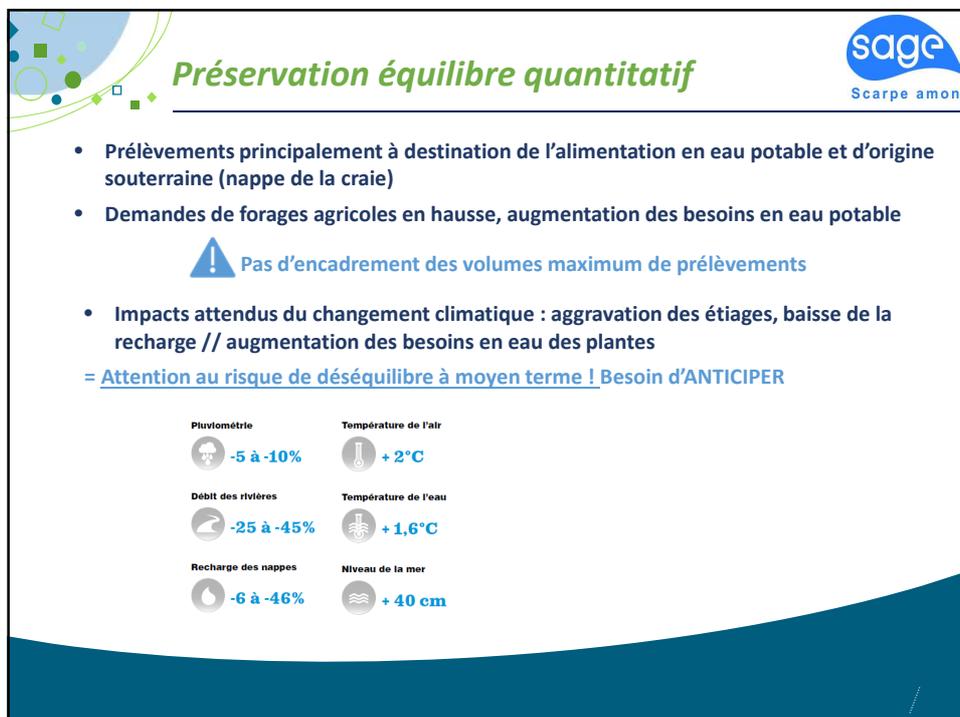
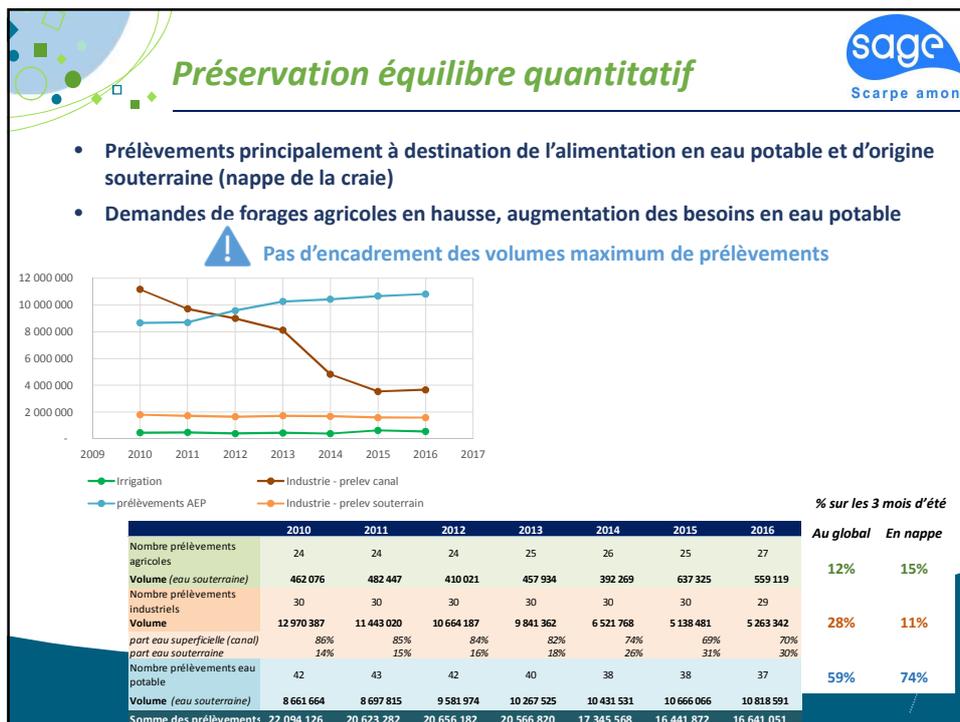
<p><i>Enjeu de préservation de l'équilibre quantitatif</i></p> <p><i>Enjeu de limitation des risques et des phénomènes de ruissellement</i></p> <p><i>Enjeu de restauration de la qualité des eaux</i></p> <p><i>Enjeu de préservation et restauration des milieux aquatiques</i></p> <p><i>Enjeu du devenir de la Scarpe canalisée</i></p> <p><i>Enjeu de préservation et restauration des zones humides</i></p> <p><i>Enjeu de gouvernance et communication</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>A. Maintenir l'équilibre entre les prélèvements et ressource sur le long terme dans un contexte de changement climatique</li> <li>B. Prévenir les inondations fluviales en développant une solidarité amont – aval</li> <li>C. Limiter les phénomènes d'érosion et de ruissellement urbain et non urbain sur l'ensemble du bassin</li> <li>D. Améliorer la gestion des eaux pluviales, notamment en dé raccordant l'existant</li> <li>E. Atteindre le bon état physico-chimique des eaux superficielles et reconquérir et sécuriser la qualité des eaux souterraines</li> <li>F. Améliorer les connaissances sur la contamination par les micropolluants (HAP, zinc, formaldéhyde, polluants émergents)</li> <li>G. Restaurer la continuité écologique et l'hydromorphologie des cours d'eau naturels</li> <li>H. Accroître les fonctionnalités écologiques de la Scarpe canalisée et les connexions avec les étangs</li> <li>J. Concilier les différents usages liés aux milieux aquatiques</li> <li>I. Identifier, préserver et restaurer les zones humides et leur biodiversité</li> <li>K. Communiquer et sensibiliser pour mettre en œuvre le SAGE</li> <li>L. Pérenniser l'action du SAGE en phase de mise en œuvre</li> <li>M. Accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre du SAGE</li> <li>N. Suivre et évaluer la mise en œuvre le SAGE</li> <li>O. Développer la collaboration avec les SAGE voisins</li> </ul>
---	---



**sage**  
Scarpe amont

- **Enjeu de préservation de l'équilibre quantitatif**

 **Objectif A : Maintenir l'équilibre entre prélèvements et ressource sur le long terme dans un contexte de changement climatique**





**sage**  
Scarpe amont

## Préservation équilibre quantitatif

- Prélèvements principalement à destination de l'alimentation en eau potable et d'origine souterraine (nappe de la craie)
- Demandes de forages agricoles en hausse, augmentation des besoins en eau potable

 Pas d'encadrement des volumes maximum de prélèvements

- Impacts attendus du changement climatique : aggravation des étiages, baisse de la recharge // augmentation des besoins des plantes

= Attention au risque de déséquilibre à moyen terme ! Besoin d'ANTICIPER

***Les orientations stratégiques :***

- ✓ Economiser et limiter les besoins en eau
- ✓ Améliorer les connaissances et le suivi
- ✓ Encadrer les prélèvements
- ✓ Favoriser la recharge des nappes



**sage**  
Scarpe amont

## Préservation équilibre quantitatif

**Orientation 1 = Economiser et limiter les besoins en eau**  *consensuel*

 **1.1 Economiser l'eau pour tous les usages**

- ✓ Amélioration rendement des réseaux
- ✓ Dispositifs hydro-économes dans les bâtiments publics et chez les particuliers
- ✓ Sensibilisation des particuliers aux économies d'eau
- ✓ Sensibilisation des industriels aux économies d'eau
- ✓ Accompagnement agricole pour améliorer le pilotage de l'irrigation et privilégier des systèmes agricoles économes en eau

 **1.2 Prendre en compte la disponibilité en eau dans la planification de l'aménagement du territoire**



## Préservation équilibre quantitatif



---

**Orientation 2 = Améliorer les connaissances et le suivi**  *consensuel*

**2.1 Suivre l'évolution des prélèvements**

- ✓ Constituer une base de données exhaustive des prélèvements tous usages et l'actualiser annuellement

**2.2 Améliorer les connaissances sur la ressource et les besoins**

- ✓ Faire une étude quantitative pour délimiter : équilibre quantitatif et changement climatique ; débits biologiques ; volumes prélevables
- ✓ Réaliser des schémas directeurs d'alimentation en eau potable



## Préservation équilibre quantitatif



---

**Orientation 3 = Encadrer les prélèvements**  *Plusieurs scénarios*

**3.1 Définir des volumes maximum prélevables** 

Pourquoi délimiter des volumes prélevables ?

- ✓ Pour plafonner les prélèvements ;
- ✓ Pour limiter les volumes transférés vers les bassins frontaliers ;
- ✓ Pour prévenir des déséquilibres futurs qui conduiraient à des restrictions sévères ;
- ✓ Pour éviter l'apparition de tensions et conflits d'usages ;
- ✓ Pour limiter l'impact économique sur les exploitations qu'induirait la désirrigation en cas de baisse des volumes autorisés ;
- ✓ Pour préserver les milieux aquatiques.

*Comment calculer ces volumes prélevables ?*

*Entrée prélèvements ou entrée ressource > à réfléchir plus tard*



**sage**  
Scarpe amont

## Préservation équilibre quantitatif

**Orientation 3 = Encadrer les prélèvements**  *Plusieurs scénarios*

 **3.2 Encadrer le développement de l'irrigation**

**Scénario A : Sanctuarisation des ressources en eau et recherche d'alternatives à l'irrigation**

- ✓ Limitation au maximum des nouveaux prélèvements pour préserver la ressource
- ✓ Recherche de systèmes de culture plus résilients à la sécheresse

**Scénario B : Gestion collective des prélèvements et développement encadré de l'irrigation en priorisant les cultures**

- ✓ Mise en place d'un organisme unique de gestion collective (OUGC) et pilotage annuel des volumes
- ✓ Développement encadré de l'irrigation dans le respect des volumes prélevables

**Scénario C : Gestion collective des prélèvements et développement de l'irrigation notamment par le biais du stockage d'eau**

- ✓ Introduit la possibilité de construire des retenues de stockage hivernal de l'eau
- ✓ Conditionné à la construction d'un « projet de territoire de gestion quantitative »



**sage**  
Scarpe amont

## Préservation équilibre quantitatif

**Orientation 4 = Favoriser la recharge des nappes**  *consensuel*

 **4.1 Favoriser la recharge des nappes**

- ✓ En zone rurale = stockage naturel et ralentissement des écoulements
- ✓ En zone urbaine = gestion alternative des eaux pluviales




• **Enjeu de limitation des risques (érosion, inondation) et des phénomènes de ruissellement**


**Objectif B** : Prévenir les inondations fluviales en développant les solidarités amont-aval  
**Objectif C** : Limiter les phénomènes d'érosion et de ruissellement urbain et non urbain sur l'ensemble du SAGE  
**Objectif D** : Améliorer la gestion des eaux pluviales, notamment en dé-raccordant l'existant




**Limitation risques et ruissellement**

- Erosion et coulées de boue fréquentes et de + en + intenses à l'amont du bassin



- Ruissellement qui peut favoriser des débordement de cours d'eau, notamment en aval
- Phénomènes qui pourraient s'aggraver (changement climatique, qualité des sols, ...)

**Les orientations stratégiques :**

- ✓ Organiser la gouvernance et l'animation de la problématique érosion
- ✓ Restaurer les éléments paysagers et dispositifs linéaires
- ✓ Améliorer les pratiques agronomiques
- ✓ Mieux gérer les eaux pluviales
- ✓ Organiser la gestion du risque inondation dans une logique inter-bassin



## Limitation risques et ruissellement

**Orientation 5 = Economiser et limiter les besoins en eau**  Plusieurs scénarios

 **5.1 : Coordonner et animer les actions de lutte contre l'érosion**  
*Attention, la maîtrise du ruissellement et la lutte contre l'érosion des sols n'est pas une mission comprise dans la compétence GEMAPI*

- ✓ Quel que soit le scénario, il faut un renforcement de l'animation érosion

**Scénario A : Actions coordonnées par les EPCI**

- ✓ Se saisissent de la compétence, pour les études et les travaux

**Scénario B : Actions coordonnées par la structure porteuse ET par les EPCI**

- ✓ La structure porteuse se charge de la coordination et de la conduite des études, les EPCI des maîtrises d'ouvrage opérationnelles (volet travaux)

**Scénario C : Actions coordonnées par la structure porteuse du SAGE**

- ✓ Transfert de la compétence vers la structure porteuse du SAGE, gère le volet études et travaux



## Limitation risques et ruissellement

**Orientation 6 = Restaurer les éléments paysagers et dispositifs linéaires**  *consensuel*

 **6.1 Pérenniser les éléments paysagers existants**

- ✓ Vise les documents d'urbanisme
- ✓ Préservation des éléments paysagers existants ; ceintures vertes et zones tampons autour des lotissements ; limiter l'urbanisation dans les axes d'écoulement

 **6.2 Restaurer et entretenir les éléments linéaires**

- ✓ Réalisation d'un diagnostic érosion, échelle sous bassin à risque
- ✓ Mise en place d'aménagements linéaires : haies, talus, bandes enherbées, fascines, ... pour limiter le ruissellement et coulées de boue



## Limitation risques et ruissellement

**Orientation 7 = Améliorer les pratiques agronomiques**  Plusieurs scénarios

 **7.1 Accompagner les agriculteurs pour l'adaptation des pratiques en vue de limiter l'érosion**

Quel niveau d'ambition pour cette orientation ?



Accompagnement technique

Accompagnement financier

Baux environnementaux

**Scénario A : Accompagnement technique des exploitants**

- ✓ Opérations de conseil sur l'adaptation des techniques agronomiques en vue d'améliorer la qualité des sols, favoriser l'infiltration et limiter les transferts. Guide technique, groupes techniques, groupements d'intérêt.

**Scénario B : Accompagnement financier des exploitants**

- ✓ Créer une charte des bonnes pratiques avec en contrepartie rémunération des services rendus

**Scénario C : Baux environnementaux sur les secteurs les plus sensibles**

- ✓ Acquisition de parcelles par les collectivités, ensuite soumises à des baux environnementaux requérant des pratiques spécifiques



## Limitation risques et ruissellement

**Orientation 7 = Améliorer les pratiques agronomiques**  Plusieurs scénarios

 **7.2 Favoriser le maillage des assolements**

**Scénario A : Travailler collectivement le maillage des assolements**

- ✓ Concertation entre agriculteurs à l'échelle d'une commune sur les assolements : éviter les cultures de printemps sur les secteurs les + à risques et mailler les assolements (cultures hiver / cultures de printemps)

**Scénario B : Encadrer les assolements sur des secteurs à risque** 

- ✓ Interdire la mise en culture de printemps de certaines parcelles jugées très sensibles car dans d'importants axes d'écoulement ou proches bourg
- ✓ Secteurs à délimiter dans le règlement du SAGE (carte) et compensations possibles

**sage**  
Scarpe amont

## Limitation risques et ruissellement

**Orientation 8 = Mieux gérer les eaux pluviales** 

*Les grands principes de la gestion intégrée (ou alternative) des eaux pluviales :*

- Gérer la pluie là où elle tombe (à la source) ;
- Réduire les volumes et les débits rejetés au réseau et au milieu naturel ;
- Intégrer l'eau dans la ville.

**8.1 Intégrer la gestion alternative des eaux pluviales dans l'aménagement**

*Vise les documents d'urbanisme*

- ✓ Limiter l'imperméabilisation des sols
- ✓ Gérer les eaux pluviales à la parcelle (puits d'infiltration, cuves, toitures végétalisées, noues, ...)
-  ✓ Durcir les obligations de gestion à la parcelle des eaux pluviales pour les installations, ouvrages aménagement et travaux soumis à la loi sur l'eau

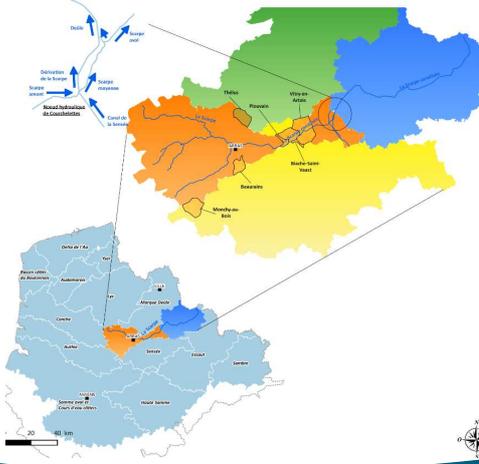
**8.2 Dé raccorder l'existant**

- ✓ Gestion mutualisée en espace public
- ✓ Financement d'équipements

**sage**  
Scarpe amont

## Limitation risques et ruissellement

**Orientation 9 = Gérer le risque inondation dans une logique inter-bassin**



**Connexion entre les SAGE :**

- Scarpe amont
- Scarpe aval
- Sensée
- Marque Deule
- Escaut



**sage**  
Scarpe amont

## *Limitation risques et ruissellement*

**Orientation 9 = Gérer le risque inondation dans une logique inter-bassin**

> Lien étude hydraulique en cours

- 
**9.1 Organiser la gouvernance du risque inondation**  
 A discuter entre acteurs et surtout élus, et à échelle supra-SAGE
  - ✓ Rencontre entre techniciens et animateurs ? Création d'une commission inter-SAGE ? Structure à une échelle plus large ?
- 
**9.2 Identifier, restaurer et entretenir les zones naturelles d'expansion de crue**
  - ✓ Cartographier et aménager ces zones
  - ✓ Gérer et entretenir ces zones
- 
**9.3 Sensibiliser à la culture du risque**
  - ✓ Concerne inondations fluviales, remontées de nappe, coulées de boue
  - ✓ Sensibilisation et réalisation de plans de sauvegarde



**sage**  
Scarpe amont

- **Enjeu de restauration de la qualité des eaux**
  - 
**Objectif E : Atteindre le bon état physico-chimique des eaux superficielles et reconquérir et sécuriser les eaux souterraines**
  - Objectif F : Améliorer les connaissances sur les contaminations par les micropolluants**



**sage**  
Scarpe amont

## Restauration qualité des eaux

- Nombreux contaminants dans les rivières et dans la nappe (nitrates, nitrites, ammonium, pesticides, phosphore, perchlorates, ...)
- Contraintes sur l'eau potable
- Multiples sources de contamination : réseaux d'assainissement, déversoirs d'orage, rejets industriels, pollutions diffuses agricoles, ...

 Reconquête de la qualité des eaux du bassin n'est pas acquise en tendanciel et des efforts conséquents sont nécessaires.

**Les orientations stratégiques :**

- ✓ Limiter les pressions liées à l'assainissement
- ✓ Limiter les pollutions diffuses agricoles
- ✓ Amélioration des connaissances et communication



**sage**  
Scarpe amont

## Restauration qualité des eaux

**Orientation 10 = Limiter les pressions liées à l'assainissement**  *consensuel*

 **10.1 Limiter les pressions de l'assainissement domestique collectif et non collectif**

- ✓ Maintenir les investissements pour entretenir les stations et améliorer l'état des réseaux d'assainissement
- ✓ Poursuivre le travail des SPANC
- ✓ Délimiter des zones à enjeu environnemental

 **10.2 Limiter les pressions de l'assainissement industriel**

- ✓ Renouvellement des arrêtés de rejet
- ✓ Conventions de raccordement entre collectivités et industriel



**sage**  
Scarpe amont

## Restaurer la qualité des eaux

**Orientation 11 = Limiter les pressions diffuses agricoles**

*Quel niveau d'ambition, quels moyens d'animation?*

**11.1 Accompagner les changements de pratiques agricoles**

*Généraliser les itinéraires techniques permettant de limiter les pressions polluantes et d'améliorer la qualité des sols : des améliorations de pratique aux évolutions de système*

- ✓ Recenser et capitaliser les solutions agronomiques sur le bassin
- ✓ Accompagner techniquement les agriculteurs, former les techniciens agricoles, former les exploitants
- ✓ Communiquer autour des initiatives des groupes d'études, mettre en place un groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)
- ✓ Chartes des bonnes pratiques avec compensation financière
- ✓ Délimiter des zones à enjeu environnemental



**sage**  
Scarpe amont

## Restaurer la qualité des eaux

**Orientation 11 = Limiter les pressions diffuses agricoles**

*Quel niveau d'ambition, quels moyens d'animation?*

**11.2 Accompagner et développer les filières**

*Les modifications de systèmes de production doivent être soutenues par des filières adaptées*

- ✓ Recherche de débouchés locaux, participation des collectivités locales (cantines, ...)
- ✓ Mise en place d'une animation filière
- ✓ Sensibilisation et association des entreprises agro-alimentaire

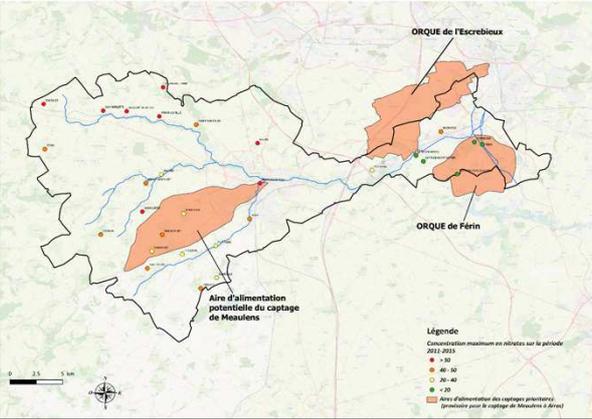
**11.3 Etablir une stratégie foncière**

- ✓ Acquisition de parcelles puis beaux environnementaux

**Restaurer la qualité des eaux** 

**Orientation 11 = Limiter les pressions diffuses agricoles** 

**11.4 Engager une opération ORQUE (reconquête qualité des eaux) sur les captages prioritaires**



✓ Diagnostic puis plan d'action spécifique de lutte contre les pollutions diffuses

✓ Concerne le captage de Méaulens et d'autres captages selon révision du SDAGE

✓ Intégrer si possible des captages voisins au périmètre de Méaulens avec des enjeux qualité

**Restaurer la qualité des eaux** 

**Orientation 12 = Amélioration des connaissances et communication** 

**12.1 Connaître l'origine des polluants azotés**

✓ Traçage isotopique des eaux

**12.2 Assurer une veille scientifique sur des polluants préoccupants**

✓ Avancée du plan micropolluant, veille sur les perchlorates

**12.3 Communiquer sur la qualité des eaux et les changements de pratique**




• **Enjeu de préservation et restauration des milieux aquatiques**

 **Objectif G : Restaurer la continuité écologique et les fonctionnalités des cours d'eau naturels**  
**Objectif J : Concilier les différents usages liés aux milieux aquatiques**




**Restauration milieux aquatiques**

- Nombreuses dégradations des rivières par le passé: recalibrage, dégradation des berges, suppression de la ripisylve, ...
- Impact du transit sédimentaire vers les cours d'eau, disparition des prairies, ...
- DIG (déclaration intérêt général) en cours ou en élaboration pour travaux de restauration Scarpe, Gy et Crinchon

 **aux impacts du changement climatique : baisse des débits, augmentation température de l'eau, ...**

**Les orientations stratégiques :**

- ✓ Poursuivre les actions de restauration des rivières
- ✓ Préserver les abords de cours d'eau
- ✓ Amélioration et échange de connaissances naturalistes

**sage**  
Scarpe amont

## Restauration milieux aquatiques

**Orientation 13 = Poursuivre les actions de restauration des rivières**  *consensuel*

**13.1 Restaurer et entretenir les rivières**

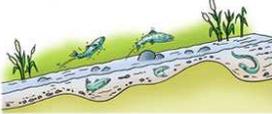
- ✓ Cadre DIG, travaux de restauration du lit et des berges, de la ripisylve, entretien, lutte contre les espèces exotiques envahissantes, communication
- ✓ Bilans annuels des travaux présentés en CLE

**13.2 Fixer des objectifs de rétablissement de la continuité écologique**

- ✓ Mettre en transparence tous les ouvrages pour permettre la circulation piscicole et le transit sédimentaire, et limiter « l'effet plan d'eau »



1. L'impact d'un ouvrage sur un cours d'eau



2. Après l'effacement d'un ouvrage, la continuité écologique est restaurée.

**sage**  
Scarpe amont

## Restauration milieux aquatiques

**Orientation 14 = Préserver les abords de cours d'eau**  *consensuel*

**14.1 Sanctuariser les prairies en bords de cours d'eau et les zones de sources**

- ✓ Objectif de préservation des zones de sources
- ✓ Stratégie de valorisation des prairies en bord de cours d'eau

**14.2 Préserver les réseaux de fossés**

- ✓ Cartographie des fossés
- ✓ Guide des bonnes pratiques à destination des exploitants et des propriétaires
- ✓ Interdiction des traitements en bordures de fossés

**14.3 Protéger les bords de cours d'eau par le biais des documents d'urbanisme**



## Restauration milieux aquatiques

**Orientation 15 = Amélioration et échanges des connaissances naturalistes**  *consensuel*

 **15.1 Enrichir les connaissances naturalistes**

- ✓ Plateforme de contribution citoyenne aux inventaires
- ✓ Commission « connaissances naturalistes »









## Enjeu du devenir de la Scarpe canalisée

- **Enjeu du devenir de la Scarpe canalisée**



**Objectif H : Accroître les fonctionnalités de la Scarpe canalisée et les connexions avec les étangs**  
**Objectif J : Concilier les différents usages liés aux milieux aquatiques**

**sage**  
Scarpe amont

## Devenir de la Scarpe canalisée

- Biodiversité intéressante qui s'est développée sur le canal ensauvagé, activités nautiques et récréatives
- Berges artificielles qui limitent les fonctionnalités du canal
- Manque de continuités latérales et longitudinales
- Problèmes de sédimentation et de prolifération végétale sur le canal

 aux impacts du changement climatique : augmentation température de l'eau favorisant la prolifération algale

**Les orientations stratégiques :**

- ✓ Organiser la gestion du canal
- ✓ Un canal ensauvagé à préserver
- ✓ Encadrer les usages récréatifs de la Scarpe
- ✓ Travailler sur la continuité écologique de la Scarpe



**sage**  
Scarpe amont

## Devenir de la Scarpe canalisée

**Orientation 17 = Un canal ensauvagé à préserver**  *consensuel*

 **17.1 Protéger la biodiversité du canal et renaturer là ou c'est possible**

- ✓ Renaturation en priorité sur la partie du canal située entre Athies et Biache St Vaast
- ✓ Connexion avec les marais favorisée
- ✓ Amélioration des connaissances, surtout sur la partie est



**sage**  
Scarpe amont

## Devenir de la Scarpe canalisée

**Orientation 18 = Un canal ensauvagé à préserver**  *consensuel*

➔ **18.1 Encadrer les usages du canal**

- ✓ Charte des usagers du canal, établie par un groupe de travail spécifique
- ✓ Bonnes pratiques, encadrement des activités, ...
- ✓ Promotion des activités naturalistes

➔ **18.2 Etablir un schéma directeur de développement de la Scarpe canalisée**

- ✓ S'intéresse aux usages récréatifs, sportifs, offres touristiques, navigation, hydro-électricité
- ✓ Sectorise le canal en ciblant secteurs et activités, restreint la fréquentation si nécessaire





**sage**  
Scarpe amont

## Devenir de la Scarpe canalisée

**Orientation 19 = Travailler sur la continuité écologique de la Scarpe**  *Plusieurs scénarios*

*Réhabilitation continuité écologique ou développement de la navigation ?*

➔ **19.1 Améliorer la continuité écologique sur la Scarpe canalisée**

**Scénario A :** Pas de travaux de restauration de la continuité

**Scénario B :** Mise en place d'ouvrages améliorant le franchissement, couplée aux travaux d'aménagement hydro-électrique

**Scénario C :** Effacement de quelques écluses pour faciliter la continuité écologique – arrêt de la navigation sur le canal






• **Enjeu de préservation et restauration des zones humides**

 **Objectif I : Identifier, préserver et restaurer les zones humides et leur biodiversité**




**Restauration des zones humides**

- Zones particulièrement riches en biodiversité, fournissent des services « écosystémiques »
- Souvent dégradées ou menacées par des projets d'aménagement, des anciens travaux hydrauliques ou de drainage, ...

 **aux impacts du changement climatique : risque d'assèchement, de déconnexion du cours d'eau, ...**

**Les orientations stratégiques :**

- ✓ Identifier et connaître les zones humides
- ✓ Mettre en place une gestion stratégique de sauvegarde et restauration des milieux humides
- ✓ Activer le levier réglementaire du SAGE





**sage**  
Scarpe amont

## Restauration des zones humides

**Orientation 20 = Identifier et connaître les zones humides**  *consensuel*

 **20.1 Hiérarchiser les zones humides**

- ✓ Zonage requis par le SDAGE Artois Picardie :
  - Zones remarquables pour la biodiversité
  - Zones à restaurer
  - Zones agricoles fonctionnelles



**sage**  
Scarpe amont

## Restauration des zones humides

**Orientation 21 = Mettre en place une stratégie de sauvegarde et restauration des milieux humides**  *consensuel*

 **21.1 Sauvegarder et restaurer les zones humides**

- ✓ Mesures spécifiques selon le type de zones humides
  - Zones remarquables à sanctuariser
  - Zones à restaurer : gestion conservatoire, acquisition foncière, limitation des pressions, ...
  - Zones agricoles fonctionnelles : préserver les milieux, encadrer le chargement des prairies, indemnisation pour services rendus
- ✓ Coordination et communication



**sage**  
Scarpe amont

## *Restauration des zones humides*

**Orientation 22 = Activer le levier réglementaire du SAGE**  *consensuel*

 **22.1 Empêcher les destructions des zones humides** 

- ✓ Alourdir les compensations prévues en cas de destruction de zones humides (cadre doctrine « Eviter Réduire Compenser »)
- ✓ Intégration de l'objectif dans les documents d'urbanisme



**sage**  
Scarpe amont

- ***Enjeu de gouvernance et communication***

**Orientation 23 = Etablir le plan de communication du SAGE**

**Orientation 24 = S'assurer de la bonne mise en œuvre du SAGE**

 **24.1 Assurer les moyens d'animation nécessaires et impliquer les élus**

 **24.2 Suivre et évaluer le SAGE**